



# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 16-04-18 Date de révision: 24-04-18 Remplace la fiche: 16-04-18 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL  
Code du produit : 1527 # 737152R2  
Type de produit : Lubrifiants et additifs

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI - BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahfrance.com](mailto:msds@bardahfrance.com) - [www.bardahfrance.com](http://www.bardahfrance.com)

##### Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI - BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahfrance.com](mailto:msds@bardahfrance.com) - [www.bardahfrance.com](http://www.bardahfrance.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

| Pays       | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence       | Commentaire  |
|------------|---|---|------------------------|--|
| Belgique   | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid           | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel                                   | +32 70 245 245         | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France     | ORFILA  |   | +33 1 45 42 59 59      |  |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode                  | Place Amélie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80      |  |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11      |  |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal                     | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48      |  |
| France     | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex                         | +33 5 61 77 74 47      |  |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE<br>C.H.R.U                                   | 5 avenue Oscar Lambret<br>59037 Lille Cedex                             | 0 800 59 59 59         |  |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central                           | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex        | +33 3 83 22 50 50      |  |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid           | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel                                   | +352 8002 5500         |  |
| Suisse     | Tox Info Suisse   | Freiestrasse 16<br>8032 Zürich  | 145                    | (de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66   |
| Tunisie    | CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE   | Rue Abou Kacem Chebbi<br>MONTFLEURY<br>1089 TUNIS CHEBBI TUNIS          | +71335500<br>+71335190 |  |

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Avertissement tactile : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : L'huile minérale dans ce produit contient <3% d'extrait de DMSO (IP 346).

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Les épandages peuvent être glissants. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.  
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.  
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Etant donné la nature extrêmement glissante de ce produit, il y a lieu de prendre des précautions toutes spéciales lors de sa manipulation, afin d'éviter d'en répandre sur les surfaces de marche.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.  
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.  
Matières incompatibles : matières comburantes.  
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.  
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| Brouillard d'huile |                          |                            |
|--------------------|--------------------------|----------------------------|
| France             | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 5 mg/m <sup>3</sup> 8h     |
| France             | VLE(mg/m <sup>3</sup> )  | 10 mg/m <sup>3</sup> 15min |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des mains:

Gants. EN 374

| Type  | Matériau                 | Perméation        | Epaisseur (mm) | Penetration | Norme  |
|-------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|--------|
| Gants | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | >= 0.38        | 3 (> 0.65)  | EN 374 |

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

##### Protection de la peau et du corps:

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Liquide                                |
| Apparence  | : Graisse.                               |
| Couleur  | : orange.                                |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible               |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible               |
| pH   | : Aucune donnée disponible               |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible               |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible               |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'éclair   | : > 150 °C (> 302°F)                     |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible               |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible               |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible               |
| Masse volumique  | : < 1000 kg/m <sup>3</sup> (25°C - 77°F) |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible               |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible               |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible               |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible               |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible               |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible               |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible               |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

matières comburantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL |            |
|-----------------------------|------------|
| DL50 orale rat              | 7174 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin          | 8673 mg/kg |

| Huile minérale     |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | > 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |

|   |              |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé |
| Cancérogénicité   | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration   | : Non classé |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|   |              |
|---|--------------|
| Ecologie - eau                              | : Insoluble. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL  |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non facilement biodégradable. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL  |                     |
|------------------------------|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | non bioaccumulable. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

| GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL |  |
|-----------------------------|--|
| Ecologie - sol              | insoluble dans l'eau. Produit s'adsorbant dans les sols. |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.  |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.  |
| Indications complémentaires                             | : Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.   |
| Ecologie - déchets                                      | : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.  |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 13 08 99* - déchets non spécifiés ailleurs   |

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

###### France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

###### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

###### Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérigènes : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GRAISSE UNIVERSELLE BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*